

Dossier d'Agrément Régional de Terrain de Stage Formateur en Médecine Vasculaire

Encadrement Pédagogique :

La structure doit impérativement comporter au moins un médecin titulaire du DESC de Médecine Vasculaire ou de la Capacité d'Angiologie ou membre de la sous section du CNU n° 51-04.

L'exercice de ce médecin est temps plein dans la structure.

Ce médecin doit être joignable par l'interne durant toute son activité dans la structure.

Caractéristiques de la structure :

La structure doit correspondre une Unité Fonctionnelle ou un Service dont l'intitulé est : « Médecine Vasculaire ou Angiologie ».

L'activité de la structure porte sur la prise en charge des affections vasculaires comme définies dans le référentiel « Métier et Compétence en Médecine Vasculaire ».

La structure comporte au moins deux des secteurs suivants:

- un secteur de consultation vasculaire
- un secteur d'hospitalisation vasculaire
- un secteur d'exploration vasculaire

L'activité de la structure est évaluée sur les données du PMSI.

L'accréditation de la structure par la commission nationale d'accréditation est souhaitable.

Formation théorique

La présence d'un interne repose sur l'établissement d'un contrat pédagogique avec le responsable universitaire régional de l'enseignement de Médecine Vasculaire. Le respect du contrat pédagogique est suivi sur le carnet de stage.

La structure doit permettre à l'interne de participer à toutes les sessions de formations requises dans son parcours.

L'interne doit avoir un accès effectif aux différents secteurs d'hospitalisation, et d'exploration et consultation.